

Soutenir les aidants

Un engagement fort de l'action sociale du Groupe AGRICA

Trouver des lieux d'accueil et d'échange, être soutenu moralement et physiquement, pouvoir se ménager des moments de répit, être informés sur les possibilités d'aides..., tels sont les besoins exprimés par les 3,7 millions d'aidants en France. C'est pourquoi le Groupe AGRICA a fait du soutien aux aidants un axe fort de sa politique d'action sociale :

- en prenant en compte les besoins propres des aidants

Informier, écouter, soulager, préserver leur santé et leurs droits.

- en prenant aussi en compte les besoins des personnes aidées

Car soulager le quotidien d'une personne dépendante, c'est aussi soulager le quotidien de la personne qui l'accompagne.

Qui peut bénéficier des dispositifs proposés : vous-même ou votre proche ?

Votre proche qu'il soit cotisant ou qu'il perçoive une retraite AGRICA (CAMARCA ou AGRICA RETRAITE AGIRC).

Vous-même si vous êtes ressortissant d'AGRICA et si la caisse de retraite complémentaire de la personne que vous aidez ne peut pas intervenir.

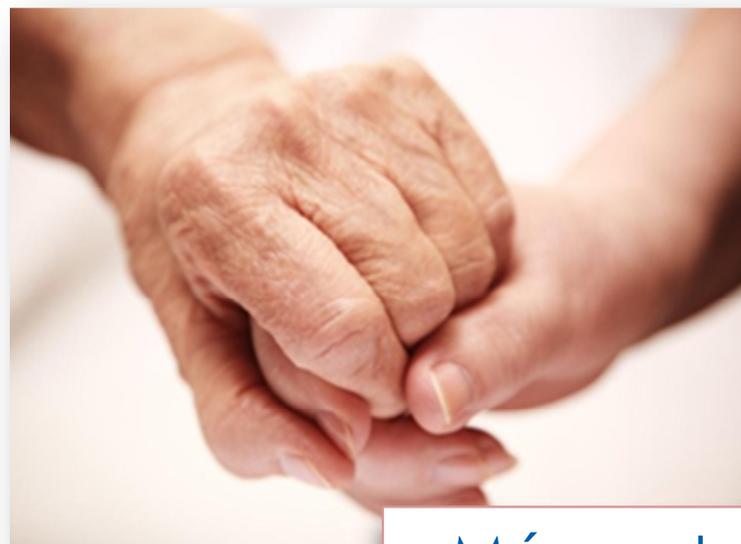
L'action sociale du Groupe AGRICA :

Une mission permanente de conseil et d'orientation

Une équipe de conseillers d'action sociale d'AGRICA est à votre disposition pour vous aider à trouver la réponse adaptée à votre situation.

Lignes dédiées : 01 71 21 60 23 et 01 71 21 62 94

Notre site : www.groupagricar.com



Mémento de l'aidant

Vous accompagnez un proche malade, en perte d'autonomie ou handicapé ? **L'action sociale du Groupe AGRICA** vous propose des solutions concrètes ⁽¹⁾ pour soulager votre quotidien tout en prenant soin de votre proche.

Le + AGRICA

MonAgevillage AGRICA, une plate-forme d'information à votre disposition.

En 3 clics, accédez à des réponses personnalisées pour accompagner et vivre le grand âge : les solutions proches de vous, des conseils pratiques pour mieux s'organiser, l'ensemble des prochains événements locaux, etc.

Retrouvez MonAgevillage AGRICA sur www.groupagricar.com

⁽¹⁾ La plupart des aides sont soumises à condition, notamment de ressources et d'âge.

[Adapter le lieu de vie à la situation de votre proche](#)

Amélioration du logement

Vous pouvez bénéficier auprès d'AGRICA d'une aide financière pour des travaux concernant le **logement principal**. Au moment de la demande, les travaux ne doivent pas être encore réalisés ou en cours de réalisation et être indispensables au maintien à domicile : mises aux normes EDF-GDF, chauffage, rampe d'accès, création ou transformation d'une chambre, de sanitaires, aménagements extérieurs, etc.

A noter : les travaux d'embellissement sont exclus.

Achat de petit matériel et de fournitures

Une participation financière peut être versée pour l'achat de petit matériel et fournitures indispensables au maintien à domicile : siège et lit médicalisés, déambulateur, téléphone grosses touches, protections, alèses...

Conseil logement « Bien chez moi »

Un professionnel de l'adaptation du logement peut venir à domicile réaliser une analyse personnalisée du logement de votre proche pour vous permettre, à lui comme à vous, d'optimiser les gestes de votre vie quotidienne. Il vous proposera des conseils d'aménagement simple dans le respect de vos habitudes et de celles de votre proche.

Plus d'infos sur Bien Chez Moi au **0 810 360 560** (Service 0,05 €/min + prix appel)

[Etre relayé à domicile](#)



Aide-ménagère, auxiliaire de vie, employé de maison, garde de nuit, garde-malade, vous pouvez faire appel à du personnel qualifié pour vous aider, vous remplacer quelques heures ou vous permettre de **vous absenter quelques jours ou le temps d'un week-end**. AGRICA peut prendre en charge une partie des frais occasionnés. AGRICA peut aussi financer des repas livrés à domicile.

En cas de **problème de santé momentané vous concernant ou concernant votre proche**, une aide financière sous la forme d'heures d'intervention à domicile peut vous être accordée (aide au ménage, à la préparation des repas, aux courses...).

Plus d'infos sur l'aide à domicile momentanée au **0 810 360 560** (Service 0,05 €/min + prix appel)

Sortir Plus : pour permettre à vos proches de sortir sans vous

Le dispositif "sortir plus" facilite les sorties des personnes de plus de 80 ans, rendez-vous chez le médecin, visite à des proches, accompagnement dans un accueil de jour ou simple promenade.

Plus d'infos sur Sortir Plus au **0 810 360 560** (Service 0,05 €/min + prix appel)

[Rassurer votre proche et vous rassurer quand vous n'êtes pas à ses côtés](#)

AGRICA peut participer aux frais d'achat ou de location de l'appareil, aux frais d'abonnement et d'installation à un réseau de **téléassistance** (L'aide est renouvelable tous les ans.)



[Etre relayé par des établissements d'accueil](#)

Les accueils de jour et les hébergements temporaires prennent soin de votre proche et vous permettent, à lui comme à vous, de profiter de moment de répit et de détente. Pour quelques heures, quelques jours ou plusieurs mois. Des aides sont possibles pour financer ces dispositifs.

Une aide peut également être versée en cas d'intégration définitive en maison de retraite médicalisée (EHPAD), en Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA), ou en accueil familial.

AGRICA peut vous aider à trouver la solution d'hébergement adéquate.

Contactez AGRICA Conseil Hébergement au **01 71 21 60 23** et au **01 71 21 62 94**

[Partir en vacances ensemble, c'est maintenant possible !](#)

AGRICA est partenaire de **VRF** (Village Répit Famille) qui a pour objectif de développer à travers toute la France un réseau labellisé de structures de vacances qui associent dans un **même lieu** une équipe soignante pour votre proche et un village vacances pour prendre soin de vous. De plus, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour financer une partie de votre séjour (jusqu'à 85 % du montant, dans la limite de 2 semaines).

Plus d'infos sur VRF au **05 57 885 885** (www.vrf.fr)